



Saint-Etienne-du-Rouvray

**Rapport annuel de la
Commission Communale pour l'Accessibilité**

**Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Année 2020**

Janvier 2021

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. Données générales | 3 |
| 2. Voirie et espaces publics | 5 |
| 3. Services de transports collectifs et intermodalité | 6 |
| 3.1. Réseau de transports en commun (bus/métro)..... | 6 |
| 3.2. Accessibilité du réseau de transport ferroviaire..... | 7 |
| 3.3. Utilisation des transports adaptés | 8 |
| 4. Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP) | 11 |
| 4.1. Suivi de la mise en accessibilité des ERP municipaux | 12 |
| 4.2. Recensement des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'Ap et des établissements accessibles aux personnes handicapées | 14 |
| 5. Cadre bâti – Recensement des logements accessibles | 16 |
| 6. Autres activités de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées | 18 |
| 6.1. Informations sur le respect par la Ville de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés | 18 |
| 6.2. Scolarisation des enfants handicapés à Saint-Étienne-du-Rouvray et intégration dans les accueils de loisirs..... | 19 |
| 6.3. Sport et handicap | 22 |
| 6.4. Culture et handicap | 25 |
| 6.5. Formation des agents municipaux sur l'accueil des personnes en situation de handicap | 29 |
| 6.6. Subventions aux associations Handicap | 29 |
| Annexes..... | 31 |

1. Données générales

1.1. Informations concernant la commune

Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray
Place de la Libération
CS 80458
76806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

La Ville, qui compte 29 180 habitants au 1^{er} janvier 2019 a marqué, depuis de nombreuses années, son implication dans l'intégration des personnes handicapées, volonté qui se traduit notamment aujourd'hui par :

- la nomination d'une adjointe au Maire chargée de l'Accessibilité et du Handicap,
- la mise en place d'une commission d'accessibilité à l'échelle de la commune,
- la signature d'une Charte Ville-Handicap, le 17 septembre 2002,
- l'obtention du label *Tourisme Handicap* pour la piscine municipale, ainsi que pour la bibliothèque et la salle de spectacle du centre socioculturel Georges Déziré,
- une politique d'intégration de personnes en situation de handicap dans un grand nombre d'activités municipales (activités sportives, culturelles, loisirs, etc.),
- la mise en place d'une semaine du Handicap tous les 2 ans depuis 2010.

Elle a chargé son Département Solidarité d'animer la mise en œuvre de la Charte Ville Handicap et de coordonner les travaux de la commission communale pour l'accessibilité.

1.2. Informations statistiques concernant les personnes en situation de handicap sur la commune

L'annexe n°1 au présent rapport permet de mesurer l'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les personnes résidant sur le territoire.

On peut ainsi noter que **2 355 stéphanois avaient un droit ouvert auprès de la MDPH au 31/11/2020** (qu'il s'agisse de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), d'une reconnaissance de travailleur handicapé, d'une carte « mobilité inclusion », d'une prestation de compensation du handicap, etc.). Il y en avait 2 798 au 31 décembre 2019.

Parmi ces personnes qui ont un droit ouvert, on trouve 6.28% d'enfants et jeunes (<20 ans) et 42.76% de personnes âgées de 61 ans et plus.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020, 786 stéphanois ont déposé un dossier auprès de la MDPH (il y en avait eu 1030 sur l'ensemble de l'année 2019). Près de 73.75% des demandes concernent des adultes et 26.25% des enfants et jeunes de moins de 20 ans.

Sur les 11 premiers mois de l'année, la MDPH a étudié les dossiers de 1190 stéphanois. Compte-tenu d'un fort pourcentage de rejets des demandes, seuls 160 stéphanois se sont vus ouvrir un droit auprès de la MDPH en 2020 (soit 13.4% des dossiers étudiés).

1.3. Informations générales concernant la Commission communale pour l'accessibilité

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la création, dans les communes de plus de 5000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité.

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a mis en place cette commission dans le cadre de son « Comité de Pilotage Ville Handicap » préexistant, par délibération du 26 juin 2008.

Ce même article L.2143-3 prévoit que cette commission soit composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental

ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. Suite aux dernières élections municipales, la composition de la commission communale pour l'accessibilité a été redéfinie par arrêté municipal du 23 juin 2020.

Ainsi, à ce jour, la commission est composée comme suit :

- 2 représentants du Conseil Municipal (le Maire et la Maire adjointe chargée de l'accessibilité et du handicap);
- 6 représentants des différents services municipaux (direction générale, services techniques, urbanisme, solidarité, ressources humaines, sports)
- 5 représentants d'associations représentant les personnes handicapées :
 - Association Valentin Haüy (handicap sensoriel),
 - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 76 (APAJH76) - (handicap mental),
 - Sésame Autisme Normandie (handicap psychique),
 - L'association APF France Handicap (handicap physique),
 - La Coordination des Associations de Personnes Handicapées de Haute-Normandie (tout type de handicap)
- Un représentant de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA) ;
- Un bailleur social implanté sur le territoire (le Foyer Stéphanois) ;
- Les représentants des 3 unions commerciales actives sur la commune ;
- Un représentant d'une association de locataires (Confédération Nationale du Logement).

Selon l'article L.2143-3, cette commission :

- *« dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, et des transports (...) » ;*
- *« tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées » ;*
- *« organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ».*

Ces éléments constituent la base du rapport annuel qu'elle doit établir et présenter au Conseil Municipal.

En 2020, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie une fois, le 28 janvier. Le contexte sanitaire et le renouvellement des équipes municipales n'ont pas permis la tenue d'une 2^{ème} réunion de la commission sur l'année 2020.

Le 6 janvier 2021, elle établit son dixième rapport annuel à l'attention du Conseil Municipal. Après approbation du Conseil Municipal, ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, au Président du Conseil Départemental et au Président de la Métropole Rouen Normandie.

2. Voirie et espaces publics

2.1. Rappel sur l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Dans son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), présenté à la commission communale pour l'accessibilité en mai 2011, la Ville avait identifié 36 rues à traiter prioritairement en terme de mise en accessibilité (dans la mesure où elles étaient très fréquentées, avec des obstacles majeurs, mais relativement « faciles » à corriger...).

L'estimation financière des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des rues auditées s'élevait à **2 773 000 € HT**. Pour les 36 rues « prioritaires », le coût des travaux de mise en accessibilité se montait à 1 034 100 € HT.

2.2. Suivi et avancement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence Voirie a été transférée à la Métropole Rouen Normandie. La Ville a transmis son PAVE au service de la Métropole, en demandant que les prescriptions du PAVE soient intégrées lors des travaux de voirie.

Ainsi, la grande majorité des travaux de « voirie » et de signalisation lumineuse tricolore a été suivie et réalisée par la Métropole.

Si chaque fois que les services de la Métropole interviennent sur une voirie, les travaux sont effectués dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur, la thématique « accessibilité » n'a pas constitué un critère pouvant motiver les travaux à réaliser (plutôt décidés en fonction de la dégradation des voiries) et il est donc très difficile d'indiquer le suivi fait au plan de mise en accessibilité de la Ville.

Si l'on ne peut pas chiffrer les sommes qui ont été consacrées aux travaux de mise en accessibilité de la voirie depuis 2016, et si cela ne permet pas de faire ressortir le pourcentage de réalisation du PAVE, on peut indiquer ici les travaux qui ont été effectués en 2020 et qui ont contribué à améliorer l'accessibilité.

Positionnement des passages piétons mis en conformité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

- Intersection de l'avenue du Val l'Abbé et du Parc Henri Barbusse
- Intersection de la rue Pierre Corneille et de l'avenue Olivier Goubert
- Intersection de l'avenue Olivier Goubert et du Rive Gauche
- Intersection de l'avenue Ambroise Croizat et de la rue de l'Esterel : quai de bus et trottoir
- Rue des Coquelicots : trottoir sud
- Intersection de la rue du Jura et de rue de la Vanoise
- Rue Michel Poulmarch
- Périphérique Saint-Just
- Liaison entre le Périphérique Robespierre et la rue Jean Macé
- Rue Gabriel Jamet
- Rue Louis Buée
- Liaison entre la rue du Madrillet et le parc des Bruyères

Les travaux de marquage au sol des passages piétons sont réalisés par la Métropole.

Ces 12 mises en conformité s'ajoutent aux 26 effectuées en 2019, aux 14 de 2018, aux 11 de 2017 et aux 8 de 2016. Au total, 71 passages piétons ont donc été mis en conformité, en 5 ans.

Certaines mises en conformité sont déjà programmées pour 2021 :

- Rue des Coquelicots (2^{ème} tranche)
- Rue Marius Vallée
- Rue des Jasmins
- Rue des Lilas
- Chemin de l'Allée
- Rue du Docteur Cotoni (entre Oissel et le Boulevard Lénine)

Nombre et positionnement des places de stationnement Personnes à Mobilité Réduite (PMR) créées

En 2017, les services municipaux avaient recensé 124 places de stationnement PMR sur le territoire communal (dont 9 créées en 2017).

En 2018, les services de la Métropole ont créé 17 nouvelles places de stationnement PMR.

En 2019, 3 nouvelles places de stationnement PMR ont été aménagées à la demande d'habitants.

En 2020 :

- Rue du Fort de Vaux
- Rue de Belgrade
- Rue d'Helsinki
- Rue de Lozère
- Rue de Prague
- Impasse Pégase
- 32, rue de la République
- Rue du Vexin
- Rue des Glycines
- Rue Saint-Adrien
- Rue du Capitaine Ferber
- Rue Alfred de Musset
- 164, rue de la République
- Rue Riesch
- Rue Jean Charcot
- Rue Julian Grimau
- Avenue des platanes

Pour rappel, sur les 10 places de stationnement PMR que la Ville devait réaliser à proximité des équipements municipaux (sur 10 sites différents) pour répondre aux engagements de l'Ad'Ap, 7 ont été réalisées et la Ville en a aménagé 2 supplémentaires au cimetière du centre et à l'école Curie.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. Réseau de transports en commun (bus/métro)

L'autorité organisatrice des transports publics sur le territoire de la Ville est la Métropole Rouen Normandie.

Concernant les lignes de bus et métro traversant la commune, si certains arrêts des lignes F3 et 42 ont été déplacés en 2019, avec une attention portée à l'accessibilité de ces arrêts, il n'y a pas eu de nouvel aménagement en 2020.

L'année 2019 a également vu la mise en service au 1^{er} juin d'une nouvelle ligne de bus T4, reliant le Boulingrin au Zénith, dont les arrêts sont tous parfaitement accessibles.

Au total, sur les 111 arrêts répertoriés sur le territoire communal, les services de la Métropole ont recensé 49 arrêts accessibles au 31/12/2020, même si pour 4 d'entre eux la largeur minimale de circulation est très légèrement inférieure aux préconisations réglementaires (fixées à 1.40m).

La liste des arrêts accessibles est consultable en annexe n°2 au présent rapport.

A noter : la Métropole ne s'engage pas à rendre tous les arrêts du territoire accessibles. Dans son Ad'Ap, elle avait fixé une liste d'arrêts prioritaires qui seraient concernés, et un système de transport de substitution devait être mis en place pour les arrêts non accessibles.

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a supprimé cette obligation de transport de substitution qui s'est révélé peu opérationnelle, mais elle va contraindre la Métropole à mettre en accessibilité quelques arrêts prioritaires complémentaires, malgré les contraintes techniques qui avaient été mises en avant.

3.2. Accessibilité du réseau de transport ferroviaire

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est traversée par une ligne de chemin de fer et dispose d'une halte-ferroviaire sur la commune. Les stéphanois bénéficient aussi de la proximité de la gare de Oissel.

Les stéphanois sont donc intéressés à l'accessibilité du réseau de transport ferroviaire.

Or, la halte-ferroviaire de Saint-Etienne-du-Rouvray et la gare de Oissel ne disposent d'aucun aménagement spécifique permettant l'accès à tous les quais. De même, la halte de Saint-Etienne-du-Rouvray ne dispose pas de système de téléaffichage et de sonorisation.

Dans son schéma Régional d'Accessibilité des Gares 2016-2024, la Région avait retenu 50 gares devant prioritairement faire l'objet de travaux importants de mise en accessibilité, mais la gare de Oissel n'en faisait pas partie. La halte de Saint-Etienne-du-Rouvray ne devait pas faire l'objet non plus de travaux conséquents, hormis la mise en place d'un système d'affichages lumineux et d'un système d'annonces sonores. Pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas accéder au transport ferroviaire de proximité, la région renvoyait sur les systèmes de transport adapté mis en œuvre par la Métropole.

Une association « SOS Gares » s'est constituée en mai 2018 pour défendre le maintien d'un service public ferroviaire de qualité dans les 3 gares de la rive gauche de l'agglomération rouennaise : Saint-Etienne-du-Rouvray, Oissel et Sotteville-lès-Rouen. L'une de ses revendications porte sur l'amélioration de l'accessibilité de ces gares et haltes-ferroviaires pour les personnes en situation de handicap.

Les actions de mobilisation de cette association, appuyées notamment par le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray et par le Député Hubert Wulfranc, ont permis d'obtenir certaines avancées.

En mai 2019, la Direction Régionale SNCF Réseau a confirmé :

- qu'une étude allait être engagée pour la rénovation du bâtiment voyageur de la gare de Oissel, ce qui entraînera la mise en accessibilité de ce bâtiment (portes automatiques coulissantes, bandes de guidage au sol, signalétique informative et directionnelle, guichets surbaissés, distributeurs automatiques abaissés, etc.) ;
- que des travaux étaient envisagés pour améliorer l'éclairage et la sécurité de la passerelle de la halte de Saint-Etienne-du-Rouvray fin 2019 ;
- qu'un système d'affichage lumineux devrait pouvoir être installé en 2021 sur Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le 16 décembre 2019, le Conseil Régional a voté un crédit de 330 000 € pour financer les travaux de modernisation et de mise en accessibilité de la gare de Oissel (bâtiment voyageurs,

hors quais) et de financer les études de mise en accessibilité PMR des quais et franchissements des voies de la gare de Oissel.

Le 14 décembre 2020, le Conseil Régional a voté une délibération finalisant le montage financier pour les études et travaux de modernisation et de mise en accessibilité du domaine ferroviaire de la gare de Oissel (hors accessibilité des quais et traversées de voies).

Concernant la halte de Saint-Etienne-du-Rouvray, seuls de petits travaux ont été effectués : le changement d'un câble électrique défectueux alimentant l'éclairage public et le remplacement des panneaux de signalisation interdisant les traversées de voie.

L'association SOS Gares, le député Hubert Wulfranc et le conseiller régional Joachim Moyse restent attentifs et mobilisés pour faire progresser l'accessibilité du réseau de transport ferroviaire.

3.3. Utilisation des transports adaptés

3.3.1. Le Mobilo'bus

Existant depuis 2006, ce service propre à la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray vise à permettre aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ou handicapées) d'effectuer des déplacements internes à Saint-Étienne-du-Rouvray,

- à l'aide d'un véhicule aménagé,
- en bénéficiant d'une prise en charge à leur domicile et d'un accompagnement à l'extérieur
- pour un prix modique de 2.65 € l'aller-retour (tarif au 1^{er} septembre 2020).

En temps ordinaire, le Mobilo'bus fonctionne du lundi au vendredi sur la base d'un planning préétabli. Ainsi, le Mobilo'bus assure :

- Des sorties quotidiennes vers les 2 restaurants seniors,
- 6 sorties par semaine vers les grandes surfaces de la ville,
- D'autres sorties plus occasionnelles : cimetières, expositions, bibliothèques, etc.

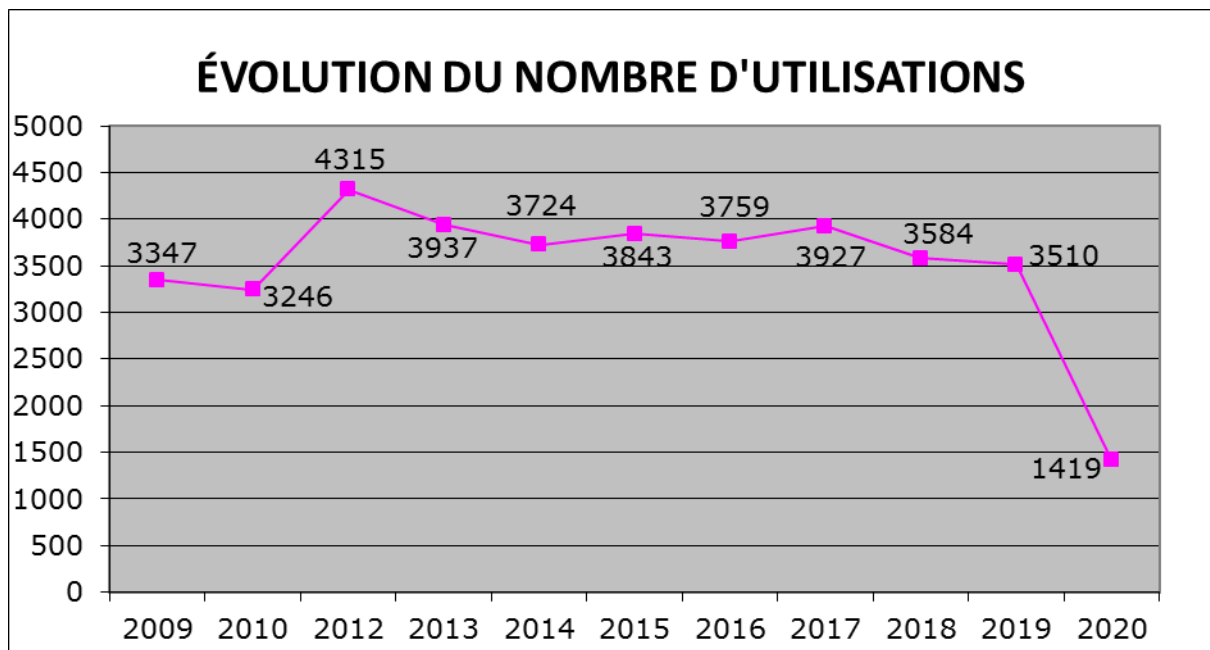
Il s'agit pour l'essentiel de sorties collectives (7 passagers + le chauffeur accompagnateur), même si 2 ou 3 demi-journées par semaine sont réservées pour des sorties individuelles « à la demande ».

Lors du premier confinement lié à la crise sanitaire, à compter du 16 mars 2020, le service du Mobilo'bus a été complètement interrompu. En effet, les seniors étaient particulièrement invités à rester confinés et à éviter les grandes surfaces ; de plus les restaurants seniors étaient également fermés. Des solutions alternatives ont été recherchées pour les seniors : mise en place de portage de repas à domicile, mise en relation avec des bénévoles prêts à aller faire leurs courses.

A compter du 10 juin 2020, le Mobilo'bus a repris progressivement de l'activité, d'abord en proposant des sorties individuelles, puis en augmentant progressivement la jauge pour accepter 6 passagers à compter de la mi-août, alors que les restaurants seniors reprenaient de l'activité.

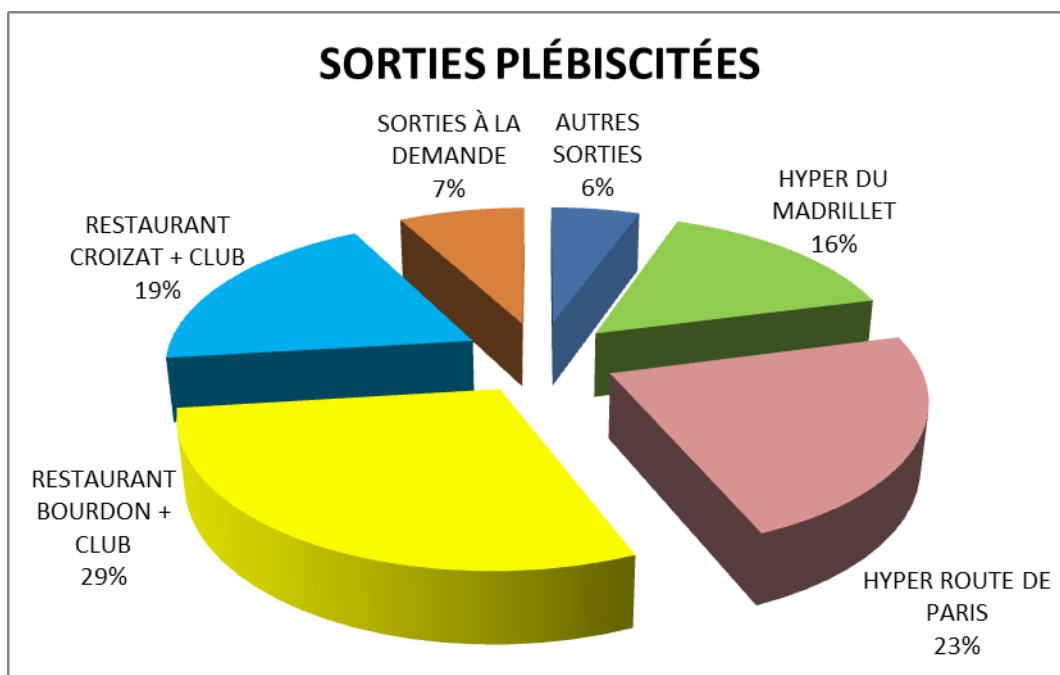
A partir du 2 novembre 2020, avec la mise en place d'un deuxième confinement, les sorties Mobilo'bus vers les restaurants seniors ont été suspendues jusqu'au 31 décembre. Cependant, ont été maintenues : les sorties « courses » (en évitant l'hypermarché) et des sorties individuelles à la demande pour rendez-vous médicaux, cimetières et démarches administratives. Il a été décidé de limiter le nombre de passagers à 3 par sortie. Au total, 4 sorties sont proposées dans la journée, ce qui permet d'accompagner entre 10 et 12 seniors par jour.

Au 31 décembre 2020, 1 419 utilisations du Mobilo'bus ont été comptabilisées concernant **105 usagers**. Nous constatons une forte diminution de la fréquentation du Mobilo'bus depuis 2019, où l'on avait enregistré 3 510 utilisations. Cela s'explique par la situation de crise sanitaire traversée durant l'année 2020.



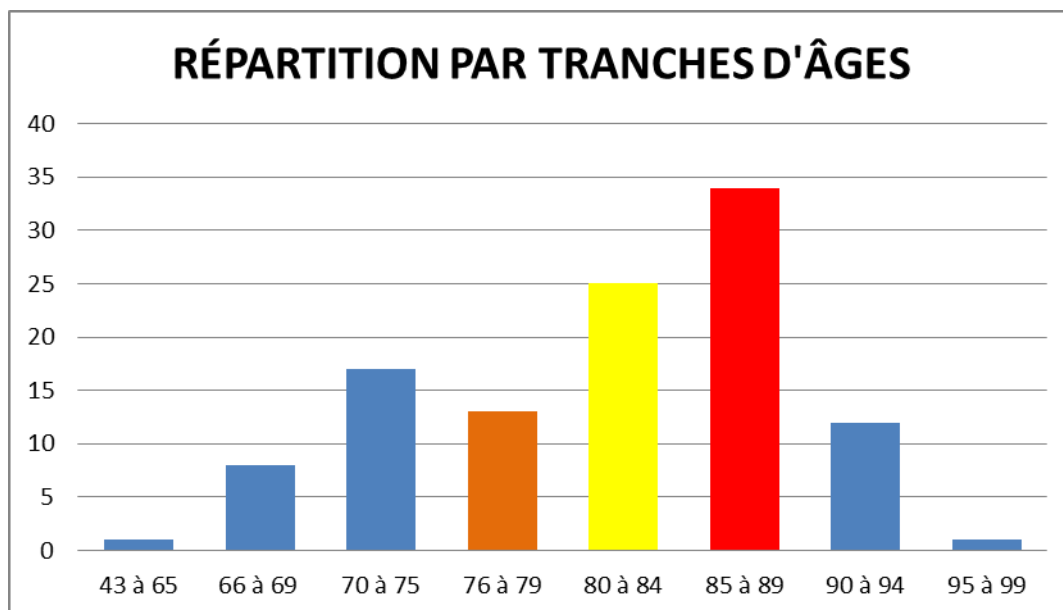
Les sorties vers les restaurants pour personnes âgées représentaient deux tiers de l'activité globale du Mobilo'bus en 2019. Avec la fermeture des restaurants sur près de 6 mois de l'année, du fait de la crise sanitaire, ce sont ces sorties qui ont le plus diminué en 2020. Elles représentent néanmoins encore près de 48% des sorties du Mobilo'bus alors que les sorties vers les commerces correspondent à 52% d'entre elles.

102 inscriptions ont été enregistrées sur des sorties dites « à la demande » proposées chaque lundi après-midi et jeudi matin. Ces sorties individuelles permettent un accompagnement optimal pour des personnes nécessitant une assistance plus soutenue. Elles sont utilisées également pour des rendez-vous médicaux.



Le public est composé de 25 hommes et de 87 femmes et **l'âge moyen des utilisateurs est de 81.3 ans.**

8 utilisateurs ont moins de 70 ans. La plus jeune utilisatrice est âgée de 44 ans et la doyenne de 96 ans.



3.3.2. Le TPRM de la Métropole « Handistuce »

Contrairement au Mobilo'bus, Handistuce se présente uniquement comme un service de transport et ne comporte pas de service d'accompagnement. Dès lors, un usager peut être accepté avec un accompagnateur.

Pour accéder au TPRM, il faut :

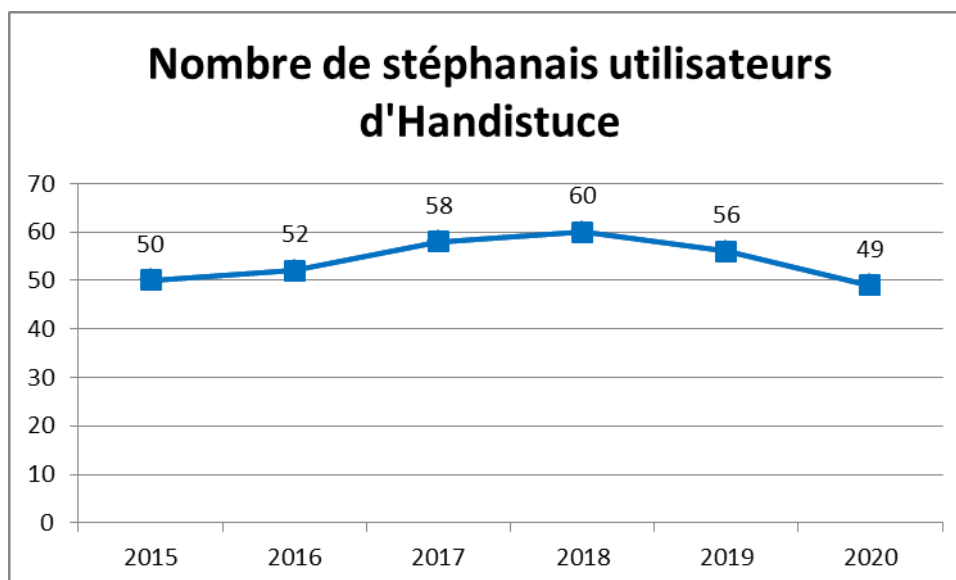
- être une personne handicapée habitant sur une des 71 communes de la Métropole ou être interne dans un établissement des 71 communes de la Métropole,
- compléter un dossier d'admission qui est examiné par une commission d'admission (environ tous les 2 mois). Ce dossier est composé des renseignements administratifs, d'une attestation médicale et d'un questionnaire rempli par le demandeur sur ses besoins en termes de mobilité.

Les déplacements acceptés sont d'ordre professionnel, privé et de loisirs. Les déplacements pour soins médicaux ne sont pas acceptés.

Sur 873 clients au 31 décembre 2020, 49 stéphanois utilisent ce service de transport adapté pour des déplacements hors de la commune (17 via le minibus et 32 via le taxi).

18 de ces utilisateurs sont des usagers réguliers, notamment pour se rendre dans des ESAT et centres d'activités de jour. Les 31 autres sont des usagers occasionnels.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'utilisateurs d'Handistuce | 735 | 781 | 856 | 922 | 867 | 873 |
| Nombre de stéphanois utilisateurs d'Handistuce | 50 | 52 | 58 | 60 | 56 | 49 |
| <i>Via le minibus</i> | 15 | 15 | 18 | 21 | 22 | 17 |
| <i>Via le taxi</i> | 35 | 37 | 40 | 39 | 34 | 32 |
| Utilisateurs réguliers | 13 | 13 | 14 | 16 | 16 | 18 |
| Utilisateurs occasionnels | 37 | 39 | 44 | 44 | 40 | 31 |



4. Cadre bâti – Établissements Recevant du Public (ERP)

Rappel des obligations réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2015, conformément à la loi du 11 février 2005, tous les ERP ont l'obligation de respecter les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Les Établissements Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie ont la possibilité de n'être qu'en partie accessibles (si toutes les prestations y sont offertes) ou peuvent bénéficier d'une dérogation accordée par le Préfet après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoyait que les propriétaires d'ERP n'ayant pas respecté leurs obligations de mise en accessibilité au 31 décembre 2014 devaient déposer avant le 27 septembre 2015, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de la commission communale pour l'accessibilité, un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) comportant un échéancier précis pour la mise en accessibilité et un engagement financier.

Ce dispositif est arrivé à son terme le 31 mars 2019. Dorénavant, les gestionnaires d'ERP doivent, pour répondre à leurs obligations de mise en accessibilité, déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité sans délai.

Par ailleurs, suite à un arrêté du 19 avril 2017, les exploitants d'ERP sont dans l'obligation de mettre à disposition un registre public d'accessibilité, depuis le 22 octobre 2017. Ce registre se doit d'être consultable par le public sur place au principal point d'accueil de l'établissement, et éventuellement sous forme dématérialisée.

Il doit contenir :

- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées (attestation d'accessibilité, calendrier de mise en accessibilité, dérogations accordées, etc.),
- les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs,
- les actions de formation suivies par les personnels chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap.

4.1. Suivi de la mise en accessibilité des ERP municipaux

4.1.1. L'adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmé pour les ERP municipaux

En mai 2015, l'inventaire du patrimoine immobilier communal faisait apparaître une liste de 22 ERP et Installations Ouvertes au Public (IOP) « accessibles » (pour lesquels des attestations d'accessibilité ont été adressées en Préfecture le 7 juillet 2015).

Pour le patrimoine communal non accessible (soit 37 ERP et 10 IOP), la Ville s'est fait accompagner pour la formalisation d'un Ad'Ap. Après présentation à la commission communale pour l'accessibilité, le Conseil Municipal a validé, le 30 juin 2016, le projet d'Ad'Ap prévoyant un étalement des travaux de mise en accessibilité sur 6 ans.

Cet Ad'Ap a été approuvé par arrêté préfectoral, le 15 septembre 2016, après avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cet Ad'Ap prévoyait que les travaux de mise en accessibilité débutent en 2017 et s'étalent jusqu'en 2021, l'année 2016 étant consacrée aux études. Ce sont, en tout, 481 obstacles qui devaient être levés sur l'ensemble du patrimoine communal stéphanois.

A l'issue de ces travaux, l'ensemble du patrimoine municipal devrait être accessible, à l'exception de quelques bâtiments pour lesquels la Ville a sollicité une dérogation.

Ainsi, l'Ad'Ap de la Ville contient 11 demandes de dérogations dont 5 ont pour objet la non-installation d'ascenseurs dans certaines écoles, étant entendu que la Ville s'engage à rendre au moins une école par quartier complètement accessible à tout type de handicap.

3 ERP en 5^{ème} catégorie ne seraient ainsi rendus que partiellement accessibles :

- L'école maternelle Victor Duruy : présence de 2 classes à l'étage qui ne seront pas rendues accessibles (tolérance réglementaire) ;
- L'école élémentaire Victor Duruy : seules 6 classes sur 8 seront rendues accessibles après création de rampes d'accès ;
- L'école élémentaire Jules Ferry : la maison des associations accueillie en son sein ne sera pas rendue accessible.

4.1.2. Suivi de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (annexes n°3)

La municipalité a pris le parti de commencer par une mise en accessibilité extérieure des bâtiments pour ensuite s'attaquer à l'accessibilité intérieure.

Les travaux sont envisagés par « campagne », à savoir : campagne de travaux de mise en accessibilité des sanitaires, campagne de travaux signalétique, etc.

Au-delà des 22 ERP et IOP qui avaient fait l'objet d'une attestation d'accessibilité en 2015, 17 ERP et IOP municipaux ont été rendus accessibles (travaux terminés) fin 2019 ou bénéficient d'une dérogation :

- Locaux administratifs accueillant le service Jeunesse (anciennement service économique)
- Bibliothèque Louis Aragon
- Foyer Restaurant Seniors G. Bourdon
- Ecole Primaire Pergaud
- Ecole Maternelle Ampère
- Ecole Maternelle Curie
- Ecole Maternelle Duruy
- Ecole Maternelle Macé
- Ecole Maternelle Robespierre
- Ecole Maternelle Pergaud
- Ecole Maternelle Rossif
- Ecole Maternelle Sémard
- Maison de la petite enfance Anne Franck
- Vestiaires Sopalain
- Gymnase Ampère

- Stade Célestin Dubois
- Cimetière du Madrillet

En 2020, 5 autres sites ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité (hors ascenseurs) :

- Maison de l'Information sur l'Emploi et la Formation (MIEF)
- Ecole Élémentaire Jaurès
- Ecole Maternelle Kergomard
- Locaux administratifs accueillant le service « Propreté des locaux et Atsem » (anciennement service de l'Urbanisme), rendus accessibles, hors sas d'entrée
- Ecole Élémentaire Curie, rendue accessible, hors ascenseur et palier de manœuvre devant la porte extérieure.

Fin 2020, la Ville a donc rendu 20 bâtiments accessibles suite à l'adoption de l'Ad'Ap.

Enfin, des travaux complémentaires de mise en accessibilité sont programmés sur l'année 2021 pour les bâtiments suivants :

- Locaux administratifs accueillant le service municipal « Propreté des locaux et Atsem » → transformation du SAS et de la porte d'entrée
- Théâtre Le Rive Gauche → création de sanitaires PMR
- Centre de loisirs de La Houssière → création de sanitaires PMR
- Ecole Élémentaire Ampère → création de sanitaires PMR (manqueront encore un ascenseur et une rampe)
- Ecole Élémentaire Duruy → création de sanitaires PMR
- Ecole Élémentaire Ferry → création de sanitaires PMR
- Ecole Élémentaire Langevin → création de sanitaires PMR (manquera un ascenseur)
- Ecole Élémentaire Macé → création de sanitaires PMR
- Ecole Élémentaire Wallon → création de sanitaires PMR (manquera un ascenseur)
- Ecole Maternelle Wallon → création de sanitaires PMR
- Cosum → création de sanitaires PMR
- Tribune vestiaires → création de sanitaires PMR
- Tennis couvert/club house → création de sanitaires PMR
- Gymnase Curie → création de sanitaires PMR + sécurisation des escaliers
- Gymnase Macé → création de sanitaires PMR
- Gymnase Rouland → création de sanitaires PMR + vestiaires
- Gymnase Robespierre → création de sanitaires PMR
- Parc Célestin Dubois → création de sanitaires PMR + vestiaires
- Cimetière centre → création de sanitaires PMR

Ainsi, fin 2021, il ne restera « que » 6 ascenseurs à installer dans des bâtiments scolaires afin de les rendre complètement accessibles et d'honorer les engagements pris dans l'Ad'Ap.

Une étude a été lancée pour mesurer la faisabilité d'installer ces ascenseurs par l'extérieur (même s'ils doivent être accessibles de l'intérieur), et ce, afin d'empiéter le moins possible sur les espaces existants pour ne pas perturber le fonctionnement interne. Des documents graphiques sont en cours pour le dépôt des autorisations nécessaires.

Des interventions ont également été réalisées ou programmées dans les parcs et jardins pour faciliter leur accessibilité :

- Parc Gagarine → sécurisation des escaliers faite
- Parc Gracchus Babeuf → sécurisation des escaliers achevée, pas de travaux prévus sur les sanitaires qui sont condamnés
- Jardin Pauline Léon → chanfrein des ressauts fait
- Bois du Val l'Abbé → Les barrières ont été réparées et un projet d'aménagement de l'entrée du bois est à étudier.

Ainsi, sur les 11 IOP concernées par l'Ad'Ap, 3 sont devenus conformes en 2020.

Il restera à mettre en place la signalétique sur 3 autres IOP pour qu'ils soient conformes.

Les 4 derniers devront bénéficier d'autres travaux, à programmer : création de sanitaires PMR extérieurs et déplacement du mobilier urbain existant, ainsi qu'un cheminement extérieur pour le cimetière du centre.

4.1.3. Mise en place des registres publics d'accessibilité

La Ville s'est conformée à son obligation en mettant en place ces registres dans chaque ERP. Les registres d'accessibilité ont été réalisés sous forme de classeurs réunissant chaque document administratif indiqué dans l'arrêté du 19 avril 2017. Une fiche reprend le type d'établissement et la personne référente à contacter en cas de besoin.

Ces registres ont été diffusés dans chaque ERP. Ils sont mis à jour annuellement en ce qui concerne les coordonnées et l'avancement de l'Ad'Ap.

Les usagers pourront les consulter sur place en le demandant à l'accueil.

4.2. Recensement des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'Ap et des établissements accessibles aux personnes handicapées

Rappel des obligations réglementaires

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait dix ans aux ERP pour être accessibles.

En septembre 2014, afin de faciliter les démarches des gestionnaires, le législateur a mis en place un dispositif simplifié d'Agenda d'Accessibilité Programmé » (Ad'Ap), afin de permettre aux gestionnaires d'étaler les travaux de mise en accessibilité sur un à trois ans généralement.

Ce dispositif est arrivé à son terme le 31 mars 2019. Dorénavant, les gestionnaires d'ERP doivent, pour répondre à leurs obligations de mise en accessibilité, déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité sans délai.

4.2.1. Etat des lieux des démarches de mise en accessibilité des commerces, services et établissements de santé en activité, selon la catégorie d'ERP, au 31/12/2020

| Etat au 31/12/2020 | Catégorie d'ERP | | | | | Total général | |
|---|-----------------|----------|-----------|----------|------------|---------------|-------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | | |
| Attestation sur l'honneur (<i>source DDTM</i>) | 3 | 1 | 3 | | 36 | 43 | 25% |
| AT - Demande de dérogation (<i>DST/DDT</i>) | | | | | 13 | 13 | 7% |
| Autorisation pour travaux (<i>DST/DDT</i>) | 6 | 1 | 1 | 3 | 15 | 26 | 15 % |
| Aucune démarche connue à ce jour (<i>DST/DDT</i>) | 2 | 3 | 8 | 4 | 77 | 94 | 53 % |
| Total général | 11 | 5 | 12 | 7 | 141 | 176 | 100% |

4.2.2. Etat des lieux des démarches selon la répartition commerces et services/établissements de santé, au 31/12/2020

| Etat au 31/12/2020 | Commerces et services | | Santé | | Total général | |
|---|-----------------------|-------------|-----------|-------------|---------------|-------------|
| | | | | | | |
| Attestation sur l'honneur (<i>source DDTM</i>) | 37 | 24% | 6 | 26% | 43 | 25% |
| AT - Demande de dérogation (<i>DST/DDT</i>) | 9 | 6% | 4 | 17,5% | 13 | 7% |
| Autorisation pour travaux (<i>DST/DDT</i>) | 22 | 14% | 4 | 17,5% | 26 | 14% |
| Aucune démarche connue à ce jour (<i>DST/DDT</i>) | 85 | 56% | 9 | 39% | 94 | 54% |
| Total général | 153 | 100% | 23 | 100% | 176 | 100% |

4.2.3. Evolutions de ces démarches depuis les premières déclarations connues des services municipaux

| Etat par année | Déc-20 | Déc-19 | Déc-18 | Déc-17 |
|---|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Attestation sur l'honneur (<i>source DDTM</i>) | 25 % | 25% | 24% | 23% |
| AT - Demande de dérogation (<i>DST/DDT</i>) | 7 % | 7% | 14% | 11% |
| Autorisation pour travaux (<i>DST/DDT</i>) | 15 % | 14% | 8% | 8% |
| Aucune démarche connue à ce jour (<i>DST/DDT</i>) | 53 % | 54% | 54% | 57% |
| Total général | 100 % | 100% | 100% | 100% |

4.2.4. Nouvelles démarches de mise en accessibilité entreprises par les commerces, services et établissements de santé du 01/01/2020 au 31/12/2020

En 2020, 7 nouvelles démarches de mises en accessibilité des commerces et services ont été examinées par la Commission communale d'accessibilité, dont 4 sont déjà en cours dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine et 3 sont de nouvelles demandes de travaux.

Dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine

- **Hôtel 1ère classe**, 11 avenue des canadiens : déclaration de travaux dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine pour mise en accessibilité de l'hôtel (1 demande de dérogation) ;
- **Hôtel Ibis styles**, 29 avenue Maryse Bastié : déclaration de travaux dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine pour rénovation de l'hôtel ;
- **Espace optique**, centre commercial E. Leclerc : déclaration de travaux dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine pour réaménagement intérieur ;
- **Laboratoire d'analyses médicales**, 1b rue Louis Buée : déclaration de travaux dans le cadre d'un Ad'Ap patrimoine pour mise en accessibilité des salles de prélèvements et de l'accueil.

Nouvelles demandes d'autorisation de travaux

- **Supermarché le Triangle**, Espace commercial du Rouvray : déclaration de travaux pour mise aux normes du magasin ;
- **Supermarché Utile**, rue Jean-Jacques Rousseau : déclaration de travaux pour rénovation complète du magasin (passage de l'enseigne Leader Price à l'enseigne Utile)
- **Hôtel F1**, 25 avenue des canadiens : déclaration de travaux pour rénovation complète de l'hôtel.

L'annexe n°4 présente l'ensemble des dossiers qui ont été examinés par la commission communale d'accessibilité en 2020.

5. Cadre bâti – Recensement des logements accessibles

La loi du 11 février 2005 prévoit que la commission communale pour l'accessibilité doit organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Un logement est dit « accessible » (au regard du code de la construction et de l'habitation) lorsque :

- un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée du logement ;
- la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée.

Il faut parfois des aménagements spécifiques, en fonction des besoins singuliers de la personne handicapée, pour que l'on puisse considérer le logement comme « adapté ».

5.1. Etat d'avancement du recensement des logements accessibles et adaptés/adaptables

La commune dispose d'un parc de 12 980 logements dont 5 959 logements locatifs sociaux soit une part de 46% du parc total.

Le recensement réactualisé fait apparaître l'existence de 939 logements sociaux accessibles et adaptables, dont 235 logements présentant des aménagements spécifiques, soit 25% (annexe n°5).

Le présent recensement est réactualisé en tenant compte de la livraison de deux opérations en 2020, réalisées par ICF Habitat Atlantique avec 85 logements (38% de logements accessibles et adaptés/adaptables) et Habitat 76 avec 95 logements (24% de logements accessibles et adaptés/adaptables), toutes deux sur le secteur de la Cité des Familles.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de logements sociaux livrés | 170 | 144 | 12 | 3 | 86 | 0 | 180 | 595 |
| Dont nombre de logements sociaux accessibles | 69 | 37 | 12 | 1 | 74 | 0 | 55 | 248 (42%) |
| Nombre total de logements sociaux accessibles | 761 | 798 | 809 | 810 | 884 | 884 | 939 | |

Principale description des logements adaptés

Les 235 logements adaptés présentent globalement les caractéristiques suivantes :

- 57% des logements adaptés se trouvent dans le patrimoine du Foyer Stéphanaï et 25.5% dans le patrimoine d'Habitat 76 ;
- La majorité des logements se trouve dans un patrimoine récent ;
- 89% des logements sont situés dans de l'habitat collectif ;
- 90% se trouvent en rez-de-chaussée ;
- Les typologies des logements adaptés se décomposent comme suit : 4% de T1, 37% de T2, 40% de T3, 13% de T4 et 6% de T5.
- 90% ont des loyers inférieurs à 500 € (hors charges) dont 37% des logements ont des loyers situés entre 300 et 400 € ;
- La majorité des logements présente des salles d'eau adaptées (douche à l'italienne ou avec ressaut inférieur à 2 cm) ;
- 57% des logements disposent d'un jardin ;
- La plupart des logements ont une place de stationnement pour personne handicapée à moins de 100 m.

5.2. Etat de l'occupation des logements recensés

4 logements sont vacants dans les 235 logements du recensement. Ces logements ont été livrés récemment et sont en cours d'attribution.

En 2020, 101 logements sont occupés par des familles composées d'au moins une personne souffrant d'un handicap, soit 44%. 21 familles comprennent une personne en fauteuil roulant.

Une part importante de personnes occupe également des logements accessibles et non adaptés car leur handicap ne nécessite pas un aménagement spécifique.

Sur les 130 logements non attribués à des personnes à mobilité réduite, 40 logements sont tout de même occupés par des personnes âgées de plus de 60 ans, soit 31%.

En résumé, 61% des logements recensés sont occupés soit par des personnes à mobilité réduite, soit par des personnes âgées de plus de 60 ans.

Logements occupés par des personnes PMR par typologie

| Typologie | Nombre total de logements recensés par typologie | Nombre de logements occupés par des personnes PMR par typologie | Part des typologies occupées par des personnes PMR |
|------------------|---|--|---|
| T1 | 10 | 8 | 80% |
| T2 | 86 | 38 | 44% |
| T3 | 93 | 44 | 47% |
| T4 | 32 | 6 | 19% |
| T5 | 14 | 5 | 36% |

Au niveau du nombre de personnes par ménage, les logements sont occupés pour la majorité par une seule personne (52%). Les couples représentent 25%, et les familles avec enfants représentent une part de 23%.

5.3. Mise à jour du recensement

Aucune opération de logement locatif social n'est prévue en 2021.

6. Autres activités de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

L'intégration de la commission communale pour l'accessibilité au travail mené dans le cadre du comité de pilotage « Charte Ville Handicap » a permis que soient examinées en son sein d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ réglementaire.

6.1. Informations sur le respect par la Ville de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

6.1.1. Évaluation et compensation

Comme les années précédentes et conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville a procédé en 2019 à la déclaration des travailleurs handicapés qu'elle emploie.

Compte-tenu de ses effectifs, l'obligation d'emploi de la Ville de 6% de travailleurs handicapés correspondrait à 47 bénéficiaires en 2019. Or, les effectifs de la Ville comptent **59 travailleurs handicapés déclarés, ce qui représente un taux d'emploi direct de 7.52%**.

De plus, du fait des contrats de sous-traitance passés par la Ville avec des ateliers protégés, le taux d'emploi direct passe de 7.52% à un taux d'emploi légal de 7.79%, d'où l'absence de contribution de la Ville au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des déclarations au FIPHFP depuis l'année 2015 :

| Année de déclaration | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| effectifs rémunérés | 856 | 757 | 753 | 799 | 785 |
| nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi | 51 | 45 | 45 | 47 | 47 |
| effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi | 47 | 49 | 61 | 61 | 59 |
| taux d'emploi direct | 5,49 | 6,47 | 8,10 | 7,63 | 7,52 |
| taux d'emploi légal (compte tenu des unités déductibles) | 5,82 | 6,76 | 8,43 | 7,97 | 7,79 |
| dépenses réalisées au titre de contrats de sous-traitance | 48591 | 37736 | 42700 | 46397 | 37 715 |
| contribution versée | 6745,42 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Comme cela a déjà été signalé dans le rapport annuel 2019 de la commission communale pour l'accessibilité, des agents font l'objet d'un accompagnement individualisé du Département des Ressources et Relations Humaines (DRRH) : formation, soutien, mise en situation et accompagnement spécifique sont mis en place.

La cellule de maintien dans l'emploi poursuit son travail et se réunit une fois par trimestre pour examiner une dizaine de dossiers par réunion.

Pour mémoire cette cellule est composée d'une équipe pluridisciplinaire RH : Prévention santé / Recrutement / Formation / Gestion des postes vacants / Carrière / Paye / Juridique

Le décisionnel relatif à cette cellule est porté par Mme Ravache, première adjointe au Maire, chargée du personnel.

Le médecin de prévention est également présent lorsque ses disponibilités le permettent.

6.1.2. Retraite pour invalidité

3 agents ont été admis à la retraite pour invalidité en 2019 et 5 en 2020 suite à une inaptitude totale et définitive à tous les métiers dans la fonction publique territoriale. 3 dossiers sont en cours et en attente de l'avis de la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités locales (CNRACL).

6.1.3. Maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La Ville continue de s'engager dans une démarche de prise en compte de l'ergonomie dans l'achat de matériel de travail : casques téléphoniques, souris ergonomiques, repose-poignets, etc.

La collectivité s'est fait aider par le médecin de prévention, des ergonomes du centre de Gestion et par le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) pour améliorer les conditions de travail de certains agents suite à leurs problèmes de santé. Il a été prescrit du matériel pour faciliter les gestes et leurs tâches au quotidien, des fauteuils ergonomiques, ce qui a permis d'améliorer les conditions de travail de ces agents.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (taxi, appareils auditifs).

Dans ce cadre, le FIPHFP rembourse à la Ville, chaque année, la somme de 4000 € environ, pour la prise en charge des frais de transport domicile/travail d'un agent de la collectivité lourdement handicapé. Le retour de l'agent à son domicile est en général assuré quotidiennement par un agent de l'équipe parcs et jardins du département tranquillité publique, le ou les agents en question ayant eux-mêmes changé d'affectation à la suite de prescriptions médicales.

6.2. Scolarisation des enfants handicapés à Saint-Étienne-du-Rouvray et intégration dans les accueils de loisirs

6.2.1. Scolarisation

Le tableau, ci-dessous, recense les élèves porteurs de handicap, scolarisés en 2020/2021 à Saint-Étienne-du-Rouvray, qui ont été signalés par les directions d'écoles lors de l'enquête de rentrée.

| Ecoles concernées | Nombre | Nature des handicaps |
|-----------------------|--------|--|
| PERGAUD | 7 | 1 - Nanisme - Matériel adapté 1 - Troubles du comportement sévères - AVSI 1 - Syndromes cérébelleux et Ataxie de Friedreich - AVSM 1 - Troubles du comportement - AVSM 1 - Troubles du comportement sévères - AVSM en attente SESSAD ITEP 1 - Troubles et retard scolaire - AVSI + PAI (emploi du temps aménagé) 1 - Maladie de Willebrand - PAI |
| AMPERE MATERNELLE | 4 | 1 - TSA Autisme - AESH 1 - Autisme - AESH 2 - Dossier en cours d'instruction à la MDPH |
| AMPERE ELEMENTAIRE | 18 | 18 - Handicap cognitif |
| AMPERE - ULIS | 7 | 7 - Handicap cognitif |

| | | |
|---------------------|----|---|
| KERGOMARD | 1 | non communiquée |
| FERRY/JAURES | 9 | 1 - Troubles autistiques - Notification AESH 1 - Diabète +++ non régulé 1 - Notification ULIS 2 - TDAH - Notification AESH 1 - Troubles autistiques - Notification AESH 2 - Suivi SESSAD Beethoven |
| LANGEVIN MATERNELLE | 6 | 5 - Troubles du champ autistique 1 - Handicap moteur |
| CURIE MATERNELLE | 2 | 1 - Spectre autistique 1 - Trisomie 21 |
| CURIE 1 - ULIS | 13 | 12 - Non communiquée 1 - Autisme - scolarisé tous les matins de 8h30 à 10h00 |
| CURIE 2 | 1 | 1 - non communiquée |
| DURUY MATERNELLE | 2 | 1 - Autisme - AESH plein temps 2 - Epilepsie sévère - AESH en attente (changement de département) |
| DURUY ELEMENTAIRE | 3 | 2 - AVS 12h en aide mutualisée 1 - AVS 6h en aide mutualisée |
| MACE MATERNELLE | 2 | 1 - Problèmes auditifs 1 - Diagnostic en cours |
| MACE ELEMENTAIRE | 2 | 1 - Autisme 1 - Non communiquée |
| WALLON MATERNELLE | 2 | 1 - Dossier en cours 1 - Dossier MDPH déjà fait |
| WALLON ELEMENTAIRE | 2 | 2 - AESH |
| ROBESPIERRE | 5 | 5 - Autisme - dont 2 avec AESH et un dossier MDPH en cours |
| ROSSIF | 2 | 1 - Malentendant ne parlant pas la langue des signes 1 - Maladie dégénérative, ne marche pas seul |

Cela signifie que, à la rentrée 2020, il y aurait 88 élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville, dont 20 dans des classes spécialisées (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire - ULIS) et 68 dans des classes ordinaires (sachant que la MDPH indique que 53 enfants stéphanois de moins de 10 ans sont reconnus en situation de handicap).

A noter : les enfants scolarisés dans les 2 ULIS ne sont pas nécessairement stéphanois.

6.2.2. Accueils périscolaires et centres de loisirs

Accueils périscolaires

Dans le cadre des accueils périscolaires ou extrascolaires, la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a pris l'habitude de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap. Pour cela, elle élabore avec les parents, l'enfant, les structures spécialisées, l'Éducation Nationale, et les équipes d'animation, un parcours individualisé. Cette démarche permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

L'objectif est de construire un partenariat parents/professionnels tout en individualisant. Nous voulons que les enfants en situation de handicap puissent grandir avec d'autres enfants.

Toutes les demandes sont recentrées sur le coordinateur du Programme de Réussite Éducative (PRE) lui-même au cœur du repérage d'enfants en situation de fragilité.

Le repérage s'effectue sous différentes formes :

- Les structures spécialisées contactent directement le coordinateur PRE. Une rencontre est effectuée afin d'aborder la situation et voir les possibilités d'accueil. Une deuxième rencontre est réalisée avec la famille, la structure spécialisée, le coordinateur PRE et les équipes de terrain (direction des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et animateur spécifique pour l'accueil de l'enfant). Suite à toutes ces rencontres, l'accueil peut se faire, soit toute la journée, soit avec des horaires aménagés. Un bilan est effectué tout au long de l'accueil de l'enfant afin de partager avec la famille et les structures spécialisées les avancées ou les freins éventuels.
- La famille contacte directement le coordinateur PRE. Une rencontre est effectuée avec le coordinateur qui prend en compte la demande de la famille et élabore le protocole d'accueil. En accord avec la famille, le coordinateur contacte, si c'est nécessaire, la structure spécialisée qui a en charge l'enfant afin de recueillir d'autres informations. L'enfant est par la suite accueilli sur la structure de loisirs avec, si nécessaire, un accompagnement individualisé.
- Lien avec L'Éducation Nationale. Suite à l'inscription de l'enfant à l'école, à la saisine de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et à l'évaluation des besoins de l'enfant, l'Éducation Nationale met en place un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). En fonction de ce qui est indiqué dans le PPS, et si ce dernier préconise l'intervention d'un accompagnement d'auxiliaire de vie scolaire, les parents, comme le directeur de l'école, peuvent demander au coordinateur PRE de mettre en place également un accompagnement individualisé sur les temps périscolaires. L'enfant peut ainsi être accompagné lors des repas mais également lors des activités du soir ou du matin. L'accompagnateur permet de faire le lien sur la globalité de la journée de l'enfant et d'éviter les ruptures.

En 2020, la CAF a renouvelé le soutien financier de 34 000 € qu'elle apportait à la Ville afin de soutenir l'accueil des enfants porteurs de handicap dans des structures de loisirs de droit commun. En effet, la CAF souhaite développer ce type d'accueil pour permettre aux parents de reprendre une activité professionnelle, de disposer de temps libre pour engager des démarches ou simplement de favoriser l'intégration et la socialisation de leur enfant dans la collectivité. Ce financement permet de prendre en charge une partie des coûts dédiés au renforcement des effectifs encadrant afin de permettre un accueil individualisé des enfants en situation de handicap qui en ont besoin.

Centres de loisirs : vacances scolaires et mercredis

24 enfants ont fréquenté les structures de loisirs, ce qui représente 692 jours d'accueil (soit 5 536 heures) au total.

Les mercredis :

- 108 jours au centre de loisirs de la Houssière
- 26 jours au centre de loisirs Louis Pergaud

Pendant les vacances scolaires :

- 294 jours au centre de loisirs de la Houssière
- 74 jours au centre de loisirs Louis Pergaud
- 12 jours au centre de loisirs A.Franck
- 43 jours sur le dispositif « Vacances Loisirs Sport »
- 110 jours au centre de loisirs Langevin
- 25 jours dans le cadre du dispositif « destination »

A cause de la crise sanitaire, l'année 2020 a été particulière, mais l'accueil d'enfants en situation de handicap a été maintenu. Comme habituellement, un travail a été effectué avec les structures spécialisées et des accueils sur mesure ont été mis en place (par exemple sur le non-port du masque pour certains enfants, malgré les protocoles).

On constate même une augmentation du nombre d'heures d'accueil. A titre d'exemple, pour les vacances de Noël et de février, cela représentait 723 heures en 2019 et 1596 heures pour 2020, soit une augmentation de 873 heures.

Malgré la validation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour une subvention jusqu'en 2022 à hauteur de 34 000 € par an, cela ne couvre pas financièrement tous les accueils que nous pouvons effectuer.

A noter : nouveau projet 2020

Durant la deuxième semaine des vacances de février 2020, le centre de loisirs de la Houssière a accueilli, dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital de jour Bleu Soleil, 4 enfants et leurs éducateurs. Ils sont venus le mardi et le jeudi pendant 45 minutes. L'objectif étant de faire découvrir la structure aux enfants de Bleu Soleil mais également de partager des moments d'activités avec les autres enfants du centre. Cela permet aussi aux animateurs individuels de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray d'échanger avec les éducateurs de Bleu Soleil.

Malheureusement, Bleu Soleil n'a pas pu être accueilli pendant les vacances d'avril, de Toussaint et de Noël à cause du confinement et des protocoles d'accueil. En revanche une convention a été à nouveau signée pour l'année 2021, en espérant pouvoir continuer ce partenariat.

6.3. Sport et handicap

Développer une politique sportive, favorisant l'intégration des personnes handicapées, est une priorité de tous les acteurs municipaux ou associatifs à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Depuis plusieurs années, les associations sportives stéphanoises et le Département des Sports ont créé un véritable partenariat avec les structures d'accueil de personnes en situation de handicap.

L'enjeu de ce partenariat est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique d'activités physiques et sportives, et de contribuer au développement du sport pour les personnes handicapées, afin que celui-ci soit non seulement un outil de promotion individuelle mais aussi un moyen d'insertion sociale.

Cette accessibilité ne se résume pas uniquement à une mise aux normes techniques des équipements car il s'agit de faire du sport, un facteur de cohésion sociale.

Son développement est un service qui doit notamment garantir l'égal accès aux pratiques, sans discriminations sociales, physiques ou de sexe. La prise en compte du handicap est essentielle car la pratique sportive est une source d'épanouissement pour tous et un vecteur de solidarité.

La crise sanitaire de la COVID 19 a impacté fortement le sport stéphanois et est venue perturber les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour autant, et bien que les équipements sportifs aient dû, à de nombreuses reprises, être fermés, ils ont pu être maintenus ouverts pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Les clubs labellisés ont tout mis en œuvre pour tenter de maintenir le lien avec les structures.

6.3.1. Les actions développées au sein du mouvement associatif

Le club gymnique stéphanois

Labellisé sport et handicap depuis 9 ans, le club a obtenu, en 2017, la 4^{ème} étoile manquante à son label « Sport & Handicap, S'HANDifférence » et le label « sport et autisme ».

Il est aujourd'hui le club référent de Normandie. Les représentants de l'association sont présents aux colloques, formations et autres forums en tant que consultants.

Ce club bénéficie d'un suivi et d'un soutien des partenaires du label, notamment pour la mise en place de formations pour les bénévoles et éducateurs, et d'un appui financier.

Il assure l'accueil de structures conventionnées :

- L'Institut Médico-Educatif (IME) l'Escale de Sésame Autisme Normandie
- L'hôpital de jour Bleu Soleil
- L'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDFHI) de Canteleu

Le club accueille chaque année au moins une étape de la manifestation « Adapta Gym ».

Ce travail est suivi de près par la Fédération Française de Gymnastique pour un développement national.

Le bilan des actions de la saison est communiqué en annexe n°6.

Le club de tennis(CTSER)

Le CTSER continue de développer les actions à destination du public en situation de handicap. Ponctuelle, quotidienne, chacune des actions est adaptée au projet et aux besoins de la personne ou du partenaire.

Actions ponctuelles :

- Téléthon : organisé en collaboration avec les autres associations sportives de la ville
- Balles roses
- Semaine du Handicap : Le club participe tous les 2 ans à la manifestation organisée par la commune.

Evénementiel :

Le CTSER répond aux demandes de la Ligue de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime du Sport Adapté, afin d'organiser les championnats départementaux et régionaux sport adapté :

- Championnat de Seine-Maritime tennis sport adapté
- Championnat de Normandie tennis sport adapté

Actions quotidiennes :

- Le Centre Hospitalier du Rouvray : l'unité Jean-Pierre Pot, service addictologie, continue la pratique hebdomadaire pour ses résidents. Un accompagnateur est présent avec un groupe de 3 à 5 patients. La période de pratique est relativement courte, 3 semaines en moyenne, équivalente au temps d'hospitalisation de la personne.
- Séances individualisées : dans le cadre d'accueil de jeunes en situation de handicap, avec des pathologies spécifiques, des séances individuelles sont mises en place.
- Inclusion

L'Association Sportive Madrillet Château Blanc (ASMCB)

Labellisée « Sport et Handicap » depuis 2012, l'ASMCB accueille 23 personnes en situation de handicap (autisme, mental, physique, sensoriel) intégrées dans les équipements, les entraînements et les matchs.

Les activités sont encadrées par un éducateur du club, M. Bezzekhami, éducateur diplômé.

L'association accueille aussi des stagiaires STAPS dans le cadre de leur spécialité, Activités Physiques Adaptées et Santé.

L'ASMCB propose une action de sensibilisation avec le club du Havre, à la découverte du cécifoot.

Le club intègre des jeunes en situation de handicap lors des programmes d'animation des vacances scolaires. Il propose également des sorties, du sport et des échanges avec d'autres structures accueillant des personnes en situation de handicap (ADAPT, IDEHFI, etc.).

L'association accueille et intègre également des encadrants en situation de handicap physique ou mental pour compléter les équipes de bénévoles.

6.3.2. Actions développées au sein des dispositifs municipaux

Le dispositif « Sport pour tous »

Certaines personnes en situation de handicap profitent des équipements sportifs et participent aux activités dispensées dans le cadre du dispositif « Sport pour Tous » de manière autonome. Nous les retrouvons dans les activités de gymnastique d'entretien et de randonnée mais aussi au sein de l'espace forme qui permet d'adapter un programme d'activités en fonction des attentes et des dispositions de chacun. Ainsi, et quel que soit le handicap, la prise en charge est effectuée par un éducateur sportif qui accompagne, à l'aide d'un programme adapté, la personne en situation de handicap. La prise en charge peut tout aussi bien concerner le sport adapté que le handicap physique (maladie génétique, accident de la vie).

Chaque année, le service des sports accueille un peu plus de 80 personnes en situation de handicap : troubles rhumatologiques, atteinte neurologique, rééducation suite à une maladie, opération, accident de la vie ou handicap de naissance (handicap mental, physique, Alzheimer, Parkinson, polyarthrite) et toute forme de handicap liée au vieillissement (perte d'équilibre, perte de mémoire, surdité, problème rhumatologique).

Les partenariats

Le service des sports a pu mettre en place des conventions avec le Centre Hospitalier du Rouvray, Sésame Autisme Normandie, Bleu Soleil et l'EHPAD MBV-Michel Grandpierre.

Le label Tourisme Handicap

Labellisée depuis fin 2007 pour les 4 handicaps, la piscine s'est dotée d'aménagements et d'équipements qui facilitent aujourd'hui l'accueil du public.

Guichet, vestiaires, douches, sanitaires, pédiluve et bras de mise à l'eau, permettent à tous d'accéder aux bassins, dans les meilleures conditions.

Si la piscine a été fermée pour travaux depuis juillet 2016, l'ensemble de ces aménagements a été maintenu après travaux. On peut même préciser que le bras de mise à l'eau permet aujourd'hui d'accéder aux 2 bassins, alors qu'il ne permettait que l'accès au petit bassin, auparavant.

Le label, dont le renouvellement a eu lieu fin décembre 2017, nous est aujourd'hui attribué pour 2 handicaps : auditif et moteur. La mise aux normes d'une signalétique adaptée ainsi que de la pose de bandes podotactiles prévue en 2019 a été décalée. La pose de balises sonores est prévue début 2021. Ces balises permettent d'informer et d'orienter les personnes non ou malvoyantes (pilotable à partir d'un smartphone ou d'une télécommande).

Les formations

Les éducateurs sportifs et le personnel d'accueil sont sensibilisés aux handicaps et formulent chaque année des souhaits de formation à ce propos.

Dans le cadre de la mise en place du sport sur ordonnance, depuis septembre 2019, les éducateurs devraient pouvoir bénéficier d'un cycle de formation en lien direct avec les activités physiques adaptées. De nombreuses formations ont été reportées en raison de la pandémie.

Les actions particulières

- **Le Téléthon** : La ville est partenaire chaque année de cette manifestation. La pandémie a cependant eu raison de l'édition 2020.
- **Aide à l'organisation de la manifestation « une foulée pour l'autisme »** : après la réussite de l'édition 2019, une deuxième était prévue le 5 avril 2020. Reportée en septembre, l'édition 2020 n'a finalement pas eu lieu. Espérons que la pandémie n'éteindra pas la dynamique créée autour de cette manifestation.
- **La semaine du handicap** : organisation chaque année de rencontres autour d'ateliers sportifs.

6.4. Culture et handicap

6.4.1. Le Conservatoire à Rayonnement Communal

L'offre de services accessibles, programmée au sein du Conservatoire, prend de multiples formes mobilisant différents niveaux d'engagement de l'établissement, allant de l'accueil d'élèves en situation de handicap au sein des différentes classes artistiques à la mise en place d'un groupe « soins et musique » en partenariat avec le Centre Hospitalier du Rouvray.

Dans le cas d'inscriptions individuelles

En cette rentrée 2020/2021, 15 élèves en situation de handicap ont intégré les différentes classes artistiques de l'établissement, aussi bien en cursus « ordinaire » pouvant mener à la validation des cycles et diplômes de l'établissement, que dans le cadre de parcours personnalisés. En effet, lorsque l'offre artistique préexistante est révélée comme non adaptée aux besoins particuliers des élèves, l'équipe pédagogique veille à proposer des cours « sur mesure » qui s'inscrivent dans une démarche inclusive en garantissant la participation des élèves à la vie artistique de l'établissement.

A titre informatif, les profils de ces 15 élèves sont les suivants :

- 5 enfants âgés de 5 à 7 ans – Troubles du spectre de l'autisme - Initiation musicale « ordinaire »
- 1 enfant de 8 ans – Dyspraxie – Parcours personnalisé en batterie (instrument + formation musicale)
- 1 enfant de 9 ans – Autisme – Parcours personnalisé en piano (présence des parents)
- 1 enfant de 9 ans – TDAH – Parcours personnalisé en batterie (instrument + formation musicale)
- 1 enfant de 9 ans – Syndrome 48XXY – Cursus complet en batterie (formation musicale aménagée) et suivi du dispositif des classes à horaires aménagés Danse (sans aménagement)
- 1 enfant de 10 ans – Asperger – Cursus complet en saxophone (sans aménagement)
- 1 enfant de 12 ans – Autisme – Parcours personnalisé en piano (instrument seul)
- 1 enfant de 13 ans – Autisme – Parcours personnalisé en percussions (instrument + formation musicale)
- 1 enfant de 13 ans – Dyslexie – Parcours personnalisé en batterie (instrument + formation musicale)
- 1 enfant de 15 ans – Autisme – Parcours personnalisé en violon alto (instrument + formation musicale)

- 1 Adulte de 29 ans – Trisomie – Danse contemporaine (avec aménagement horaire)

A noter qu'à ces 15 élèves s'ajoute un certain nombre d'enfants qui présentent des troubles DYS, exprimés ou non par les familles, et qui suivent un cursus de danse et/ou de musique complet, sans aménagements spécifiques.

Dans le cadre de partenariats

Depuis 2019, le Conservatoire accueille chaque semaine un groupe de 6 élèves en situation de handicap dans le cadre d'un atelier artistique animé par un enseignant de l'établissement et une psychomotricienne du Centre Médico-Psychologique (CMP) de Oissel en partenariat avec le Centre Hospitalier du Rouvray.

Ce dispositif « soins et musique » est ouvert à des enfants âgés de 8 à 12 ans, présentant des troubles relationnels, qui sont orientés vers ce dispositif par les CMP de Oissel et de Saint-Etienne-du-Rouvray.

L'initiation artistique qui leur est proposée est conçue comme une médiation facilitant les apprentissages et ayant pour objectifs de :

- Apporter une ouverture socio-culturelle aux enfants et à leurs familles en éveillant leur curiosité ;
- Aider à mieux appréhender son corps dans le mouvement ou dans l'immobilité, dans ses différents états toniques, dans la découverte de sa respiration et de sa voix, dans ses diverses possibilités d'expression corporelles ;
- Amener à mieux percevoir les repères spatio-temporels et spatio-corporels tels que les notions de rythmes, de vitesse, d'arrêt, d'intensité, de déplacements dans l'espace, d'ajustement à l'espace, à l'autre, à la musique ;
- Développer la créativité et la curiosité dans l'exploration des différentes possibilités sonores, vocales et musicales, ainsi que dans l'exploration des possibilités corporelles ;
- Prendre sa juste place dans un groupe : s'affirmer, écouter l'autre, coopérer, prendre des initiatives, proposer des idées, exprimer sa créativité, s'engager dans un travail seul, à 2 ou à plusieurs ;
- Prendre le temps de verbaliser son vécu corporel, son ressenti, ses émotions.

A noter également que le Conservatoire s'engage sur des actions de rencontre artistique à l'occasion de la semaine du Handicap portée par la collectivité tous les 2 ans. L'équipe pédagogique construit alors des projets sur mesure en lien avec les différents acteurs et partenaires impliqués dans ce temps fort.

Dans le cadre des missions de diffusion de la structure

L'ensemble des auditions, concerts et spectacles organisé par le Conservatoire dans le cadre de sa saison artistique est accessible aux personnes en situation de handicap, les bâtiments du Conservatoire de Déziré, de l'annexe Duruy, du Rive Gauche et de la salle festive étant aux normes dans ce domaine.

6.4.2. Bibliothèques

Fonds documentaire adapté

Les 3 bibliothèques municipales disposent d'un fonds de documents adaptés aux personnes en situation de handicap. Les acquisitions concernant ces collections sont stables d'année en année et la proportion ne varie pas.

Livres en gros caractères

Le fonds est composé de 1310 livres en gros caractères, ce qui représente 1.5% des collections totales et environ 6% des achats de livres adultes.

Cela constitue 3% de l'ensemble des prêts et 11% des prêts de livres adultes. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années. Les livres en gros caractères sont essentiellement demandés par des personnes âgées pour une meilleure aisance visuelle.

Livres lus

Le réseau des bibliothèques municipales possède 950 livres lus (640 Adulte et 310 Jeunesse) ce qui représente 1% des collections totales.

1% de l'ensemble des prêts concerne les livres lus. Ils font l'objet d'emprunts réguliers par des usagers qui découvrent ce type de support.

Liseuses

10 liseuses pré-chargées, contenant une centaine d'ouvrages classiques ou contemporains, sont à disposition. Ce support permet un confort de lecture.

Les emprunts sont occasionnels et plutôt le fait de personnes curieuses de le découvrir.

Livres en braille pour enfants

10 d'entre eux sont en accès indirect (livres très chers).

Romans « jeunesse » adaptés pour les Dys

Il s'agit là d'un nouveau créneau développé par certains éditeurs. Il y en a 50 dans le fonds.

Ce sont des livres régulièrement empruntés, mais pour lesquels il y a encore peu d'offres.

Actions visant à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap

Animations

Une animation/débat a eu lieu en 2019. Elle a réuni une trentaine de personnes confrontées aux difficultés liées aux handicaps « Dys ». En 2020, il n'y a pas eu d'animations spécifiques compte tenu de l'état d'urgence sanitaire qui a impacté le fonctionnement et l'accueil des bibliothèques.

Portage de livres

Un service de « portage à domicile » est proposé pour les personnes empêchées depuis janvier 2013. Toutes les personnes empêchées définitivement ou momentanément peuvent demander ce service auprès des bibliothèques.

Les visites ont lieu toutes les 6 semaines, le mardi après-midi, chez les usagers et une fois par mois dans les foyers seniors (Bourdon, Croizat) et à l'EHPAD Pro-BTP du Madrillet. Cependant, à cause de la crise sanitaire, le portage a été à l'arrêt pendant 2.5 mois.

En 2020, 7 portages à domicile et 9 dépôts dans les maisons de retraite ont été effectués. Le nombre de personnes est fluctuant d'une année sur l'autre (entre 7 et 24 personnes/an, depuis 2013). Ce service est utilisé essentiellement par des personnes âgées, mais aussi par des personnes empêchées momentanément (accident, opération) et une personne handicapée actuellement.

Logo AD

Pour faciliter l'accessibilité, un logo AD a été collé sur chaque dvd permettant la lecture en audiodescription.

6.4.3. Le Rive Gauche, scène conventionnée d'intérêt national/danse

Equipements

Casques audio

Fin 2018, Le Rive Gauche s'est équipé de 15 casques audios permettant l'amplification du son pour les personnes malentendantes. Tous les spectacles sont donc accessibles en amplification sonore.

Gilets vibrants

Le Rive Gauche s'est équipé en 2020 de 5 gilets vibrants, système de basses tactiles permettant de reproduire toute source sonore par vibrations à travers le corps. Ces équipements seront mis gratuitement à la disposition du public, sur des spectacles particulièrement adaptés (danse et musique).

Adaptation des spectacles

Spectacles en audio-description

Depuis la saison 2018-2019, Le Rive Gauche a intégré dans sa programmation des spectacles proposés en audio-description.

En 2020, il s'agissait de « *Cyrano* », de la compagnie Jeunesse Aimable, pièce de théâtre programmée le 24 mars 2020, annulée à cause de la crise sanitaire actuelle mais qui sera reportée lors de la saison 2021-2022.

La pièce de théâtre « *Féminines* », de Pauline Bureau, initialement programmée le 24 novembre 2020, sera reportée le 19 mars 2021 pour les mêmes raisons sanitaires. En amont de la représentation, une visite tactile animée par le régisseur technique de la compagnie et l'assistante à la mise en scène, permettra aux personnes en situation de handicap visuel de découvrir l'espace scénique, le décor et les costumes.

Spectacle surtitré

Le surtitrage du spectacle « *Féminines* » sera proposé aux personnes en situation de handicap auditif.

Ateliers de médiation

A destination de l'association SURDI76 regroupant des personnes devenant malentendantes et apprenant la lecture labiale, l'équipe du Rive Gauche a animé une visite technique du théâtre le mercredi 7 octobre 2020.

Avec Normandie Culture Signe : une visite de l'exposition « *Herbier(s)* » traduite en Langue des Signes Française (LSF) devait avoir lieu en présence des artistes Louisa Mouche et Pierre Olingue.

L'exposition et l'action de médiation seront reportées au début de la saison 2021-2022.

Avec la classe ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) du collège Paul-Eluard de Saint-Etienne-du-Rouvray et dans le cadre de la Semaine du handicap de la Ville en février 2021: un parcours du spectateur est organisé autour du spectacle « *Tendres fragments de Cornélia Sno* » de la compagnie For Happy people & co. Ce parcours est composé de différents temps : présentation du théâtre et de sa programmation au collège ; visite technique du théâtre ; présentation du décor de « *Tendres Fragments de Cornélia Sno* » en amont de la représentation, avec le metteur en scène et scénographe Jean-François Auguste et un temps d'échanges avec les artistes à l'issue de la représentation.

Supports de communication

Site internet

Sur son nouveau site internet <https://www.lerivegauche76.fr/> et sur sa brochure de saison, Le Rive Gauche a intégré depuis 2 saisons les pictogrammes d'accessibilité par spectacle, afin de faciliter le choix des personnes porteuses de handicap ou leur accompagnant.

Le Rive Gauche diffuse également les informations sur sa programmation « accessible » via le site ARTEOZ.

Programme en français simplifié

Cette année, Le Rive Gauche propose un programme en français simplifié. Il s'agit de rendre l'information et la communication accessible pour les personnes handicapées mentales, déficientes intellectuelles, personnes présentant tout type de handicap cognitif, ainsi que d'autres publics qui sont en difficulté d'apprentissage ou d'expression en français.

6.5. Formation des agents municipaux sur l'accueil des personnes en situation de handicap

Déploiement de la formation « Accueil d'un enfant en situation de handicap en milieu scolaire et périscolaire »

En 2020, une seule session sur les 2 prévues au plan de formation 2020 a pu être mise en œuvre en raison du contexte sanitaire.

15 agentes occupant des fonctions d'ATSEM ont suivi cette formation.

Cela concerne des agents titulaires, ainsi que des agents en contrat aidé CAE PEC.

Depuis 2016, 41 ATSEM titulaires sur 61 ont suivi cette formation, soit 2/3 des agentes.

Dans le cadre des plans de formation 2020 et 2021, l'objectif est de former l'ensemble des ATSEM de la ville, mais aussi de former les professionnels de l'animation de la collectivité qui accueillent également des enfants en situation de handicap.

6.6. Subventions aux associations Handicap

La municipalité de Saint-Étienne-du-Rouvray accorde un soutien aux associations de personnes handicapées (et de personnes malades) par le versement de subvention de fonctionnement.

Le tableau ci-après détaille les subventions ainsi versées depuis 2015 :

| Subventions accordées par la Ville aux associations Handicap | | | | | |
|---|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Associations | Montant accordé en € | | | | |
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Handisup | 100 | 100 | 100 | | 100 |
| APF France Handicap | 100 | 100 | | | 100 |
| Centre Normandie Lorraine | | | | 100 | 100 |
| Valentin Haüy - comité de Rouen | 100 | 100 | 150 | 150 | 150 |
| Point de Mire | 100 | 100 | | 100 | 100 |
| UNAFAM - Union nationale des amis et familles de malades mentaux - section de Rouen | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| La Clé | 100 | | | | |
| Coordination Handicap Normandie | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Charline | | | 100 | | |
| Vie & Espoir | | | 100 | | |
| Solidarité espoir recherche Téléthon | | | | 300 | |
| TOTAL | 700€ | 600€ | 650€ | 850€ | 750€ |

À cela, s'ajoutent des subventions que le CCAS accorde aux associations gérant des établissements accueillant des stéphanois en situation de handicap. Les subventions prévues s'élèvent à 80 €/stéphanois accueilli, dans la limite de 320 €. En 2020, le CCAS a accordé 4 subventions pour un montant total de 720 €.

| Subventions accordées par le CCAS aux associations Handicap | | | | | |
|--|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Associations | Montant accordé en € | | | | |
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| AMER | | | | 320 | 320 |
| NORMANDIE LORRAINE | 305 | 320 | | | |
| COLETTE YVER | | | | | |
| PAPILLONS BLANC | 76,25 | | | | |
| VALENTIN HAÛY | | | 200 | | |
| LES FOUGERES | | | | 240 | 160 |
| APAJH | 305 | 320 | | | |
| VOTRE ECOLE CHEZ VOUS | | | | 80 | 80 |
| ENVOL SAINT JEAN | | | | 160 | 160 |
| LADAPT | | | | 80 | |
| TOTAL | 686,25€ | 640€ | 200€ | 880€ | 720€ |

ANNEXES

- 1) Eléments statistiques concernant les personnes ayant sollicité un droit MDPH sur la commune en 2020
- 2) Liste des arrêts de bus et métrobus accessibles sur le territoire communal
- 3) Evolution de la mise en accessibilité des ERP municipaux (cartographies)
 - a. Recensement 2017 des bâtiments et équipements communaux à mettre en accessibilité
 - b. Recensement des bâtiments et équipements communaux accessibles en 2020 (hors ascenseurs)
 - c. Projection des bâtiments communaux accessibles en 2021 (hors ascenseurs)
- 4) Liste des dossiers de mise en accessibilité étudiés par la Commission communale d'accessibilité en 2020
- 5) Liste et état de l'occupation des logements accessibles et adaptés dans le parc social de Saint-Etienne-du-Rouvray en 2020
- 6) Bilan 2020 de l'activité de gym adaptée du Club Gymnique Stéphanois